

Image not found or type unknown



Reclamation d'une facture impayé

Par **lutece**, le **05/02/2009** à **11:59**

nous avons fait construire une maison,nous y sommes depuis avril 2208 et le dessinateur en batiment nous envoie une facture de 1435 euro aujourd'hui le 5 février 2009 avec une date d'échéance du 29/06/2007.Doit on la payer combien de temps après il peut la reclamer.